



Compte rendu Comité technique ministériel du 22 novembre 2018

22 novembre 2018

Le comité technique ministériel s'est réuni le 22 novembre sous la présidence de Philippe Mérillon, Secrétaire général par intérim.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Gilles Van Peteghem et Annick Pinard.

Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle.

Certaines réponses de l'administration concernent également des questions diverses.

En préalable Philippe Mérillon a indiqué que le ministre Didier Guillaume était attaché au dialogue social, comme en témoignait les rencontres bilatérales qu'il avait organisées avec les organisations syndicales dans les premières semaines suivant son arrivée à la tête du ministère. Il attend d'elles qu'elles soient les « capteurs » des difficultés rencontrées par les agents dans les structures.

Action Publique 2022 - Plan de transformation ministériel

Philippe Mérillon a contesté l'absence de vision de l'agriculture dénoncée par certaines organisations syndicales. Pour lui, le ministre veut créer de la valeur pour renforcer la compétitivité des exploitations agricoles tout en étant attentif aux attentes sociétales (transition écologique, alimentation, protection animale). Cette vision est exprimée dans le plan de transformation ministériel qui sera complété par un plan de transformation numérique.

Dans le plan de transformation ministériel présenté lors du comité de transformation publique du 29 octobre, comme le périmètre des missions du MAA est plutôt conforté, il n'est pas question de réformes importantes.

Sont prévues l'adaptation du mode d'organisation en administration centrale (informatique, logistique) et la déconcentration de quelques mesures encore en administration centrale, car la déconcentration est déjà très largement opérée. La déconcentration de la gestion des ressources humaines n'est pas envisagée car elle engendrerait un coût supérieur.

Pour Philippe Mérillon, la suppression du schéma d'emploi doit s'entendre comme une mesure de simplification et pas comme une volonté de changer la pyramide des recrutements.

Action Publique 2022 - Réorganisation territoriale

En ce qui concerne la réorganisation territoriale, Philippe Mérillon a eu connaissance des propositions des préfets de région sur les réorganisations territoriales et s'est dit plutôt agréablement surpris sur le peu d'évolutions proposées :

- pour la Corse : fusion DREAL et DRAAF : le MAA y est opposé car cette fusion n'apporte aucune plus-value,
- pour la Dordogne : fusion DDT et DDCSPP : Philippe Mérillon est opposé à cette mesure,
- fusion des DDT et des DDCSPP du Cher et de l'Indre : Philippe Mérillon s'est dit plutôt favorable à cette mesure dont « la volonté est d'améliorer la qualité du service ».

Les préfets de région ont pratiquement tous proposé une mutualisation des secrétariats généraux mais la gestion des ressources humaines serait exclue de cette mutualisation. Le sujet des secrétariats généraux dans les DDI est un point de vigilance pour le ministère.

Philippe Mérillon a indiqué que lors de la création du programme 333, le ministère de l'intérieur avait voulu rester à l'extérieur de la mutualisation. Aujourd'hui la fusion des budgets de fonctionnement des programmes 307 (ministère de l'intérieur) et 333 est annoncée pour 2020 et il est logique que le ministère de l'intérieur en ait la charge puisque le budget du programme 307 est le plus élevé.

Par contre, pour lui, le maintien du fonctionnement en interministérialité est indispensable et un travail approfondi entre les ministères est prévu.

Sur les emplois de direction dans les DDI occupés par des cadres issus du ministère de l'agriculture, Philippe Mérillon a indiqué que l'intérêt de la diversité pour le pilotage était reconnu, mais qu'il faudrait « juger aux actes ».

Pour le MAA, quatre « lignes rouges » à ne pas franchir ont été identifiées :

- il n'est pas favorable à ce que les SG soient étendus au niveau régional,
- il n'est pas favorable à la mutualisation des fonctions RH,
- il est totalement opposé à la mutualisation du pilotage des effectifs métiers,
- et il est opposé à la création d'un corps d'administratifs territoriaux.

En conclusion il a indiqué qu'aucun arbitrage n'était encore rendu et que les travaux en interministériel n'avaient pas commencé.

L'Alliance du Trèfle considère que cette réforme aura des impacts très importants sur les collègues et les structures. Elle soutient les lignes rouges du ministère. Très attachée à la carrière des agents, elle s'oppose à la création d'un corps d'administratifs territoriaux.

Opérateurs

Philippe Mérillon a évoqué la situation de plusieurs opérateurs

- * IFCE : la nouvelle direction est en place. Le COP sera validé au début 2019, la feuille de route sera mise en œuvre et un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) est prévu.
- * ANSES : point de vigilance sur cet établissement où le malaise des agents est dénoncé par les syndicats.
- * FranceAgriMer: le périmètre des conseils spécialisés doit être revu. En ce qui concerne la dégradation du climat social liés à un management autoritaire, il pensait que le sujet était apaisé.
- * INAO : le financement sera modifié suite à la disparition de la taxe des droits, mais il n'existe aucun projet de fusion d'opérateurs.

En ce qui concerne les opérateurs logés à l'Arboreal une réorganisation est prévue : partage de la logistique, de la documentation, et un seul agent comptable (au lieu de 4 actuellement).

Abattoirs

Pour Philippe Mérillon, le sujet est important et le MAA est attentif à la qualité du traitement des animaux à l'abattoir. Des mesures ont été prises à l'abattoir du Boischaud (fermeture).

La représentante de la DGAL a indiqué qu'un courrier avait été adressé aux préfets pour attirer leur attention sur le respect de la réglementation sur la protection animale.

Un plan d'action sera élaboré suite à l'étude sur l'attractivité des postes en abattoirs de l'OMM, avec un volet important sur la formation, en particulier des techniciens supérieurs T1.

Contrôles sanitaires

Philippe Mérillon a rappelé l'opposition du MAA à l'externalisation des contrôles sanitaires et à l'augmentation du périmètre des délégations.

Gestion des aides de la PAC

Alors qu'un préfet aurait proposé que le DDT devienne délégué de l'ASP pour le département, Philippe Mérillon a indiqué que la décision de maintenir les services d'économie agricole dans les DDT devait s'accompagner d'une amélioration des relations entre l'ASP et les SEA, d'où la proposition d'une convention entre les préfets de département et l'ASP.

Enseignement agricole

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche, a indiqué que les exploitations agricoles des EPL (soit 19 000 ha) étaient toutes insérées dans des programmes de valorisation agro-écologique.

Un programme de communication est développé pour promouvoir l'enseignement technique agricole dont les effectifs d'apprenants baissent.

Pour Philippe Vinçon, la fusion de l'INRA et de l'IRSTEA et le rapprochement des écoles supérieures d'agronomie d'une part et des écoles vétérinaires d'autre part traduisent la grande ambition du ministre sur la recherche et l'enseignement supérieur.

La réforme de l'apprentissage est emblématique avec un objectif de plus d'apprentis, notamment dans l'enseignement supérieur. Un travail important, associant les personnels est en cours.

Pour l'inspection en enseignement agricole qui va voir sa charge de travail augmentée avec la mise en œuvre des rendez-vous de carrière, Philippe Vinçon a élaboré des propositions avec le doyen. Ces propositions doivent être validées par le secrétariat général.

Sur le statut des personnels de direction, le statut de corps n'a pas été accepté par le guichet unique et le MAA est en attente d'une réponse du guichet unique sur le statut d'emploi.

Philippe Vinçon a également rendu hommage aux deux médiateurs qui accomplissent un travail considérable, ce que toutes les organisations syndicales reconnaissent.

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CTM du 4 octobre 2018

Ce point a été reporté.

2. Bilan social 2017

Voir le document « Bilan social 2017 »

Isabelle Mellier, cheffe de la mission du pilotage, des emplois et des compétences, a présenté le bilan social 2017, notamment ses évolutions par rapport à la version de l'année précédente. Il comprend 15 focus et des éléments complémentaires dans les tableaux (CDD de courte durée, nombre de postes ouverts aux concours, pyramides des âges séparées pour les DDT(M) et les DD(CS)PP, focus télétravail, accidents du travail, clarification obligation d'emploi,...

Philippe Mérillon a salué l'important travail réalisé par les équipes du secrétariat général.

L'Alliance du Trèfle a développé, dans sa déclaration liminaire, ses principaux commentaires sur ce document indispensable, mine d'information sur la communauté de travail du ministère.

3. Action publique 2022

Ce point a été développé à l'occasion des réponses aux déclarations liminaires

Questions diverses

1- Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

1. Modalités de recrutement interne et externe

Les modalités de recrutement externe dans la fonction publique, comme celles relatives au recrutement de contractuels, sont définies par des textes législatifs et réglementaires. Il en est de même pour les mobilités internes au ministère ou interministérielles ou entre les établissements.

Dans ces textes de référence, il n'apparaît nullement le recours à des questionnaires ou des tests de psychologie comportementale.

L'Alliance du Trèfle a eu connaissance de la mise en place de ce type de test (notamment le test SOSIE) dans un établissement public où les responsables des ressources humaines ont été formés à l'interprétation des résultats, alors que cela crée de facto un « fichage » des personnels.

L'Alliance du Trèfle dénonce ces pratiques et souhaite savoir si le Ministère envisage de s'engager dans cette nouvelle démarche et de la généraliser pour tous les recrutements et les mobilités.

Philippe Mérillon a indiqué qu'il n'était pas question que le ministère ait recours à ces pratiques.

2. Devenir des opérateurs

Les contrats d'objectifs et de performance annoncés pour FranceAgriMer, l'ODEADOM, l'INAO et l'Agence Bio, ainsi que les mutualisations des fonctions support des opérateurs préconisées par le Comité interministériel de la transformation publique réuni le 29 octobre dernier suscitent de vives inquiétudes.

L'Alliance du Trèfle souhaite savoir quel sera l'impact de ces décisions sur le devenir des établissements concernés et de leurs agents.

Ce point a été évoqué à l'occasion des réponses aux déclarations liminaires

2- Réponses de l'administration aux autres questions diverses

Référents en économie agricole

Le représentant de la DGPE a apporté les informations suivantes :

« Pour mémoire, le plan d'accompagnement des SEA prévoit un **renforcement de la mutualisation des compétences et le fonctionnement en réseau à travers** :

- la consolidation du positionnement du groupement structuré de 13 chefs de SEA jugés représentatifs par leurs collègues (G13) afin de lui garantir la légitimité et la représentativité nécessaire à l'efficacité de son action ;
- la mise en place d'un **réseau de référents SEA**, interlocuteurs spécialisés par thématique pour l'administration centrale et relais pour les agents des SEA au sein de leur zone géographique ;
- et la création, en miroir, d'un **réseau de référents thématiques en administration centrale**.

L'objectif recherché est de :

- fluidifier les échanges entre administration centrale et SEA d'une part et au sein des SEA d'autre part et ce faisant, de faciliter l'obtention de réponse réglementaire rapide et opérationnelle aux agents en situation de blocage ;
- assurer une bonne prise en compte par l'échelon central de l'expérience des instructeurs dans la rédaction des textes et la conception des procédures ;
- assurer une meilleure maîtrise collective des règles de gestion et de garantir une certaine harmonisation des pratiques et des réponses aux difficultés opératoires rencontrées.

A ce jour, et dans ce cadre, la DGPE a d'ores-et-déjà intégré des référents relecteurs par thème, issus des SEA, dans le processus d'élaboration des instructions techniques.

Les premiers travaux conjoints G.13-DGPE ont par ailleurs permis de clairement définir les rôles des référents SEA : points d'entrée/contact pour l'administration centrale par thème, participation aux réflexions sur les outils ou aux procédures, interlocuteurs des agents SEA de leur zone géographique sur les sujets de routine, remontée aux référents administration centrale et/ou aux représentants SEA des sujets ou situations de blocage nécessitant des réponses de second niveau.

Par ailleurs, des échanges sont en cours entre le G13 et la DGPE afin de finaliser une liste nominative de référents thématiques SEA - DGPE sur les sujets relatifs à la PAC et à la gestion de crises. Une liste des référents thématiques sur les dispositifs SIGC et HSIGC au sein de la DGPE a ainsi été transmise fin octobre au G13 SEA qui doit désormais décliner ce réseau au sein des SEA et propose de tester préalablement la formule, avant sa généralisation, sur un ou deux dispositifs. Ces référents contribueront ainsi au maintien et à la consolidation de l'expertise des sujets concernés au sein du MAA et à la bonne diffusion des informations dans le réseau des SEA. »